Pour en savoir plus

LIFE and agri-environment supporting Natura 2000 - Experience from the LIFE programme

Ce document publié par la Commission européenne est disponible sur le site Internet : http://europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/lifenaturepublications.htm. Cet ouvrage recense diverses expériences menées lors de programmes LIFE-Nature dans les différents pays de l'Union européenne, dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000, sur des problématiques liées à l'agriculture. Ainsi des actions concernant le pâturage des pelouses sèches, la restauration de zones humides ou d'autres habitats par l'utilisation des mesures agri-environnementales sont décrites.
D'autres ouvrages (la plupart en anglais) sont aussi accessibles à la même adresse Internet.

Cahiers d'habitats Natura 2000 Tome 7 «Espèces animales»

Le tome 7 des cahiers d'habitats Natura 2000 est consacré aux 82 espèces animales d'intérêt communautaire présentes en France. Accompagné d'un Cédérom, il est disponible à la Documentation française pour 38€ (www.ladocumentationfrancaise.fr) ; tél : 01 40 15 70 00. Le tome 6 concerne les espèces végétales. Ces ouvrages proposent une synthèse actualisée des connaissances scientifiques relatives à ces espèces, ainsi qu'une approche globale des modes de gestion conservatoire.

Cahiers techniques n°73 de l'ATEN La mise en œuvre de Natura 2000 L'expérience des réserves naturelles

Les gestionnaires de réserves naturelles se sont impliqués très tôt dans la démarche Natura 2000, outil majeur de conservation du patrimoine naturel. Ce guide vise à fournir une aide technique à tous les acteurs de cette politique. Il complète et réactualise le guide méthodologique des documents d'objectifs publié en 1998.
Atelier technique des espaces naturels
2 place Viala 34060 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 67 04 30 30 aten@espaces-naturels.fr

Atlas préliminaire des reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes Atlas des chiroptères de Rhône-Alpes

Les hors série n°1 et 2 de la revue «Le Bièvre» sont en fait des atlas concernant la région Rhône-Alpes. Le n°1 est consacré aux reptiles et amphibiens. Le n°2 concerne 28 espèces de chauves-souris. Ils évoquent le statut biologique et écologique de chaque espèce, ainsi que leur répartition régionale, les effectifs, les habitats fréquentés, l'évolution des populations, les menaces... C'est la synthèse des informations acquises jusque fin 2000.
Centre ornithologique Rhône-Alpes
32, rue Sainte-Hélène 69002 LYON
Tél : 04 72 77 19 84 www.cora-asso.com

Le carnet d'@dresses

http://www.eurosite-nature.org/

Eurosite est le plus grand réseau des organismes qui se consacrent à la gestion de la nature en Europe. 18 pays sont représentés par plus de 70 organismes. Ses membres sont des organismes publics, privés ou des ONG. L'objectif d'Eurosite est d'améliorer la conservation de la nature grâce à la gestion conservatoire des milieux - terres et eaux - et à la diffusion d'informations pratiques, en travaillant directement avec les gestionnaires d'espaces naturels.

A noter

Journée des opérateurs Natura 2000 de Rhône-Alpes

La première rencontre des opérateurs Natura 2000 de la région Rhône-Alpes s'était tenue le 26 juin 2002 à St-Ismier. La seconde journée se tiendra à La Côte-Saint-André (38) le 19 novembre prochain (Contact : DIREN - David Marailhac - Tél : 04 37 48 36 60)

Mille Lieux

Mille Lieux BP 5541 69247 Lyon cedex 05

Editeur : Préfecture de la région Rhône-Alpes / Direction Régionale de l'Environnement
Directeur de la publication : Serge Alexis
Comité de rédaction du n° 11 : Jean-Louis Choquet (Adjoint au maire de St-Hilaire-du-Touvet, LEGTA de Saint-Ismier), Françoise Barrouillet (DDAF de la Drôme), Véronique Genevey, David Marailhac, Martine Poumarat (DIREN)
Graphisme / réalisation : Cap Communication Corinne Godoy, Richard Atlan
Impression : Imprimerie I.D.M.M./ imprimé sur papier recyclé
Tirage : 15 000 exemplaires - N°ISSN 1293-1977.

En bref

AIN Le document d'objectifs des sites «Lande tourbeuse des Oignons» et «Marais de la Versoix et de Brou» ont été validés en décembre 2003. Celui du site «Revermont et gorges de l'Ain» a été approuvé le 23 avril dernier. Le comité de pilotage de la Dombes du 1er juillet a marqué le lancement opérationnel du document d'objectifs qui sera approuvé d'ici fin 2004.

ARDÈCHE Le 6 avril s'est tenu le premier comité de pilotage du site «Moyenne vallée de l'Ardèche». Le bureau d'étude Mosaïque Environnement élabore ce document d'objectifs. Le document d'objectifs du site «Allier et ses affluents» a été validé par son comité de pilotage local à l'automne 2003 et celui de la ZPS de Printegarde en avril 2004.
Le Life Nature et Territoire porté par le PNR des Monts d'Ardèche, l'ONF et le CREN a débuté en juillet. Il concerne notamment les secteurs de la Croix de Bauzon, du Mézenc et de Crussol.

DRÔME Le document d'objectifs de la grotte à chauves-souris des Sadoux a été validé le 17 juin par le comité de pilotage. Il prévoit une extension significative du périmètre. La consultation locale (communes et EPCI) aura lieu avant la fin de l'année.
Le document d'objectifs de la forêt de Saou, validé par le comité de pilotage en janvier, a été approuvé par le Département, nouveau propriétaire des lieux. La consultation pour réaliser l'étude de validation du classement du site en ZPS (directive Oiseaux) est lancée.

ISÈRE Avant fin 2004, des contrats Natura 2000 devraient être signés en vue de la conservation et la gestion de prairies humides et de forêts alluviales du site de l'Ile de la Platière.

LOIRE Le document d'objectifs du site «Crêts des monts du Pilat» a été validé le 3 mars dernier. Après consultation locale, le site des Gorges de la Loire a été fortement étendu et proposé au titre de la directive Oiseaux. Le comité de pilotage des Hautes chaumes du Forez se réunira cet automne. Les premiers contrats Natura 2000 qui vont être signés concernent les sites «Gorges de la Loire» et «Forêts et tourbières des Monts de la Madeleine».

RHÔNE Le document d'objectifs du gîte à chauves-souris des mines de Vallosières a été actualisé début 2004 pour permettre sa mise en œuvre. Des travaux de sécurisation du site (pose de grille à l'entrée des cavernes, clôture de la faille) sont en cours de réalisation par la commune de Claveisolles assistée de la FRAPNA et seront terminés avant la fin de l'automne.

SAVOIE Le comité de pilotage du site Rebord méridional du massif des Bauges a validé le document d'objectifs le 6 février dernier au titre des deux directives. Celui de la ZPS «Perron des Encombres» avait été validé en novembre 2003.

HAUTE-SAVOIE Sur le site «Plateau de Gavot», trois sentiers d'interprétation (lacs, marais et tourbière boisée) sont en cours de création et seront accessibles au printemps 2005.

Mille Lieux

Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes
Numéro 11. Octobre 2004

Natura 2000 des sites à visiter

Couverture : Monastère St-Antoine le Grand - Site Natura 2000 de Combe Laval - PNR du Vercors (26) / Photo : André FIORE

continue à se construire

Guêpier d'Europe

Photo : J. POPINET

Désignation des SIC alpins

Par décision du 22 décembre 2003, la Commission européenne a arrêté la liste des sites d'importance communautaire (SIC) pour la région biogéographique alpine (Alpes et Pyrénées).
Cette liste comprend les 130 sites proposés par la France à l'issue des consultations menées dans chaque département, dont 47 situés en Rhône-Alpes.
La parution de cette liste communautaire permet désormais de désigner en droit national les 130 sites français comme zones spéciales de conservation (ZSC).
Les 47 sites rhônalpins couvrent 200 482 ha, soit 67% de la surface totale proposée à ce jour par la région. Ce sont 16 sites de Haute-Savoie, 13 de Savoie, 13 d'Isère et 5 sites de la Drôme.
Leur superficie est très variable allant de 12 ha pour la Tourbière des Creusates (Savoie) à 54 000 ha pour la Vanoise (Savoie).

Désignation de ZPS

Le site des Gorges de la Loire a été proposé en mars 2003 par le Préfet de la Loire au titre de la directive Oiseaux, portant à 17 le nombre de zones de protection spéciale (ZPS) proposées par Rhône-Alpes.
Huit ZPS ont été désignées par arrêté ministériel le 23 décembre 2003 et deux courant 2004.
Ces dix sites font donc partie dès à présent du réseau Natura 2000.

Nouvelles propositions à prévoir en zone alpine

Dans sa décision du 22 décembre 2003 (évoquée ci-dessus), la Commission européenne a indiqué les habitats et les espèces pour lesquels chaque État devra faire des propositions complémentaires de sites.
Rhône-Alpes est concerné par trois habitats : forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (habitat prioritaire), forêts montagnardes et subalpines à Pins à crochets (*Pinus uncinata*) et prairies de fauche de montagne.

Nouvelles propositions à prévoir dans les autres zones biogéographiques

La France, condamnée le 11 septembre 2001 pour insuffisance de son réseau au titre de la directive Habitats, est tenue de le compléter au plus tard pour début 2006, la Commission ayant prononcé le 7 juillet dernier une mise en demeure d'exécuter cet arrêt. La Commission reconnaît les progrès réalisés, mais a souligné les insuffisances persistantes pour plusieurs dizaines d'habitats et d'espèces.
Elle attend des compléments de propositions de sites en 2005. La région Rhône-Alpes est concernée par les zones continentale et méditerranéenne.

Nouvelles propositions de ZPS à étudier

La France, condamnée le 26 novembre 2002 pour insuffisance de son réseau au titre de la directive Oiseaux, est tenue de le compléter au plus tard pour début 2006, la Commission ayant prononcé le 30 mars dernier une mise en demeure d'exécuter cet arrêt. Les 153 zones notifiées à ce jour ne représentent que 2,1% de son territoire, soit le plus faible pourcentage européen. Pourtant 85% des oiseaux visés par la directive de 1979 sont présents en France. Une évaluation des ZPS françaises menée actuellement par le Muséum national d'histoire naturelle va permettre de préciser les compléments à apporter au réseau.
Il semblerait que les propositions françaises soient jugées «insuffisantes» pour 82 espèces, essentiellement nicheuses, les espèces hivernantes étant assez bien représentées sauf exception. La Commission attend désormais que la France s'engage sur un programme précis de désignation de ZPS et sur un calendrier d'exécution, dont elle suivra attentivement la réalisation.

Baromètre Natura 2000 en Rhône-Alpes

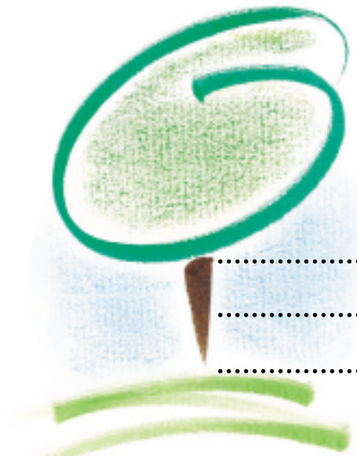

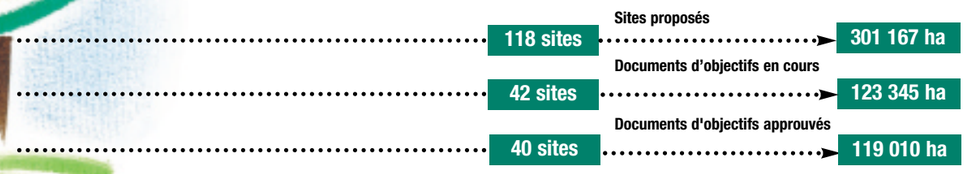

Premiers contrats Natura 2000 dès 2003

Les premiers contrats Natura 2000 signés en 2003 en Rhône-Alpes pour une durée de 5 ans et un montant de 276 300€ concernent les trois sites suivants : marais de Lavours (Ain), rivière du Roubion (Drôme) et Pays de Gavot (Haute-Savoie).

Ophrys bourdon (*O. fuciflora*)
Conservatoire botanique national du Massif Central

Le cas du marais de Lavours (Ain)

Les tourbières sont parmi les premiers habitats à bénéficier de contrats Natura 2000. Après la vallée du Drugeon dans le Doubs, c'est au tour de la réserve naturelle du marais de Lavours de contractualiser ce type d'aide. Un contrat a été signé en septembre 2003 entre l'État et l'Entente interdépartementale de démoustication, gestionnaire de la réserve et opérateur du site Natura 2000 «Marais de Lavours», pour un montant de 173 700€ sur la période 2003 à 2007. Ce contrat permet de financer les opérations d'entretien des prairies tourbeuses prévues au plan de gestion, qui constitue ici le document d'objectifs du site (le comité de pilotage étant représenté par le comité consultatif de la réserve naturelle).
Le contrat ne s'applique qu'aux terrains en propriété propre de la réserve ou bénéficiant de baux de location ou de convention de gestion.
Sont ainsi pris en charge le fauchage des prairies, l'amélioration des accès pour les tracteurs et le débroussaillage manuel des cladiaies.

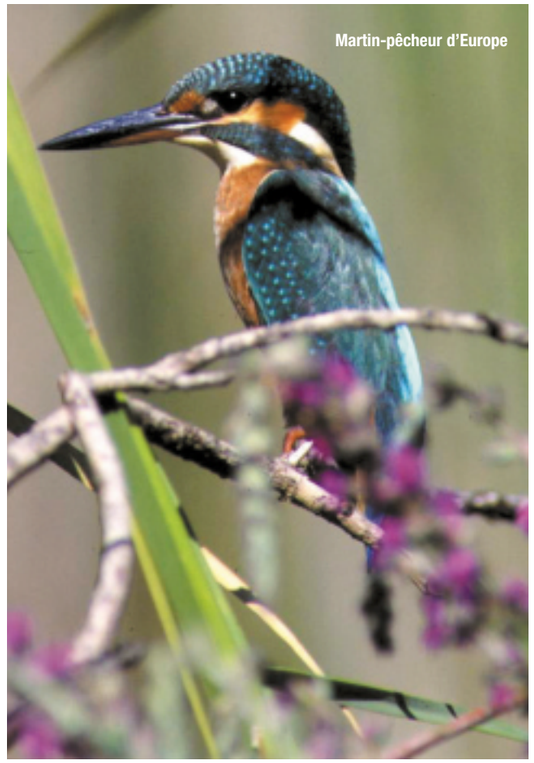
Martin-pêcheur d'Europe

Photo : J. POPINET

L'exemple du Roubion (Drôme)

Le premier contrat Natura 2000 sur le site «Rivière du Roubion» dans la moyenne vallée du Rhône a été signé fin 2003 pour préserver un habitat d'intérêt prioritaire de pelouse sèche sur calcaire à orchidées remarquables.
Il s'agit d'un contrat simple avec une seule mesure de gestion (entretien par pâturage extensif) souscrite par un propriétaire privé pour un montant de 3000€ pour 5 ans. Les dates et la charge de pâturage sont ajustées chaque année afin de préserver au mieux les orchidées, dont l'Ophrys bourdon (*O.fuciflora*) qui fleurit en juillet. En 2002 cette personne avait bénéficié d'une subvention de l'État pour réaliser un enclos pour ses deux bovins et un débroussaillage manuel de la parcelle concernée de 2 ha.

Sur le plateau de Gavot (Haute-Savoie)

Le troisième contrat Natura 2000 signé en 2003 concerne le site «Prairies et zones humides du Plateau de Gavot». Ce site a bénéficié d'un programme LIFE Nature de 1998 à 2001 au cours duquel a été rédigé le document d'objectifs. L'opérateur est le SIVOM du Pays de Gavot, bénéficiaire de ce contrat de 99 600€ qui prévoit l'entretien de 36 ha de bas-marais par fauche manuelle ou avec du matériel très spécialisé.

De nouveaux contrats Natura 2000 en préparation

Plusieurs projets de contrats Natura 2000 sont en préparation et devraient être signés avant fin 2004 pour un montant d'au moins 340 000€.
Tous les départements sont concernés à l'exception de la Haute-Savoie. Les actions prévues sont très variées : restauration de tourbières, marais ou pelouses sèches, lutte contre la fermeture de milieux, entretien par fauche ou pâturage, gestion conservatoire de forêts alluviales, débroussaillement…

De nouveaux programmes LIFE Nature

La Commission européenne a officiellement fait connaître le 2 septembre la liste des projets sélectionnés pour 2004 au titre du programme LIFE Nature. Un concours financier de 76 millions€ est accordé à 77 actions présentées par 23 pays.
Sept projets français sont retenus avec des taux de cofinancement européen allant de 45% à 75%, pour un budget européen total de 8 370 487€, les budgets des projets variant de 1 M€ à plus de 3,5 M€.
Rhône-Alpes est concerné par 3 projets :

- Nature et territoires en région Rhône-Alpes (Office national des forêts - ONF)
- Conservation de 3 Chiroptères dans le Sud de la France (Société française pour l'étude et la protection des mammifères - SFEPM)
- Programme de conservation de l'Apron du Rhône et de ses habitats (Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels - CREN).

Natura 2000 des sites à visiter

Participant en tant qu'élu local au Comité de rédaction de Mille Lieux, c'est moi qui ai suggéré ce thème central qui me tient particulièrement à cœur : « L'ouverture des sites Natura 2000 au public : quelles valorisations touristiques et pédagogiques sont envisagées, souhaitables, à éviter...?». En effet ces sites deviendront, qu'on le veuille ou non, des sites recherchés et fréquentés. Il faut donc réfléchir dès le départ à la compatibilité de la préservation des milieux et des espèces avec la fréquentation humaine. Certains s'inquiétaient fortement du classement Natura 2000, craignant l'interdiction de toute fréquentation. Les quelques articles qui suivent vont lever ces inquiétudes en montrant que Natura 2000 aide au contraire à développer ou poursuivre des actions pédagogiques et de valorisation touristique.

Jean-Louis Choquet
Adjoint au maire de St-Hilaire-du-Touvet (38)

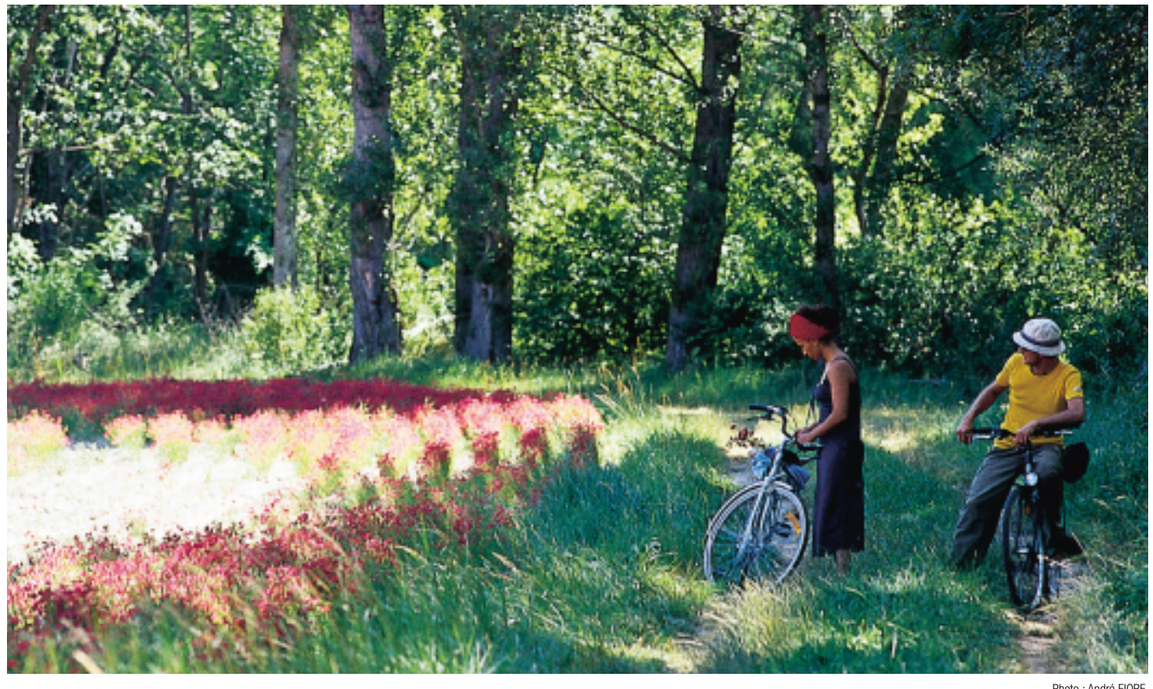

Photo : André FIORE

Tourbière de Cerin avec table de lecture (Ain)

photo : CREN Rhône-Alpes

Ouvrir un site au public un choix délicat

L'idée de communiquer sur les richesses naturelles d'un site remarquable a longtemps heurté certains esprits. En effet des dégâts provoqués par une fréquentation mal maîtrisée ont parfois été observés par le passé. Aujourd'hui la notion de valorisation des espaces naturels est mieux acceptée. Encore faut-il qu'elle découle d'une réflexion rigoureuse. Tout reste une question d'équilibre entre le besoin de préserver un patrimoine remarquable et son usage à des fins pédagogiques, usage qu'il peut être souhaitable de développer. Une question d'équilibre, mais aussi de choix techniques et d'écoute des souhaits des acteurs locaux.

Pour le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, les premiers éléments de réflexion sur les potentialités de développement de la fréquentation doivent émerger lors de la réalisation d'un plan de gestion ou d'un document d'objectifs. La clef de voûte : une analyse de la sensibilité du site. A une nature exceptionnellement riche doit faire face une vigilance accrue par rapport aux risques de dégradation des milieux naturels et à la fragilité des espèces menacées. La cohabitation d'espèces remarquables et du public peut être jugée incompatible, au bénéfice alors des premières. Si ce n'est pas le cas, un inventaire des potentialités pédagogiques du site et une étude de la fréquentation déjà existante vont alors renseigner sur la pertinence d'un éventuel aménagement (quel intérêt présenterait un observatoire très cher si les gens ne voient rien ?). Il en ressortira le plus souvent un «schéma de fréquentation» mettant en exergue les zones moins sensibles au piétinement, les éléments intéressants à valoriser et quelques techniques pour canaliser le public. Ainsi pour la tourbière de Cerin, une des plus belles du Bugey, afin d'éviter les dangers d'un sol très instable et le piétinement d'une flore fragile, le choix du Conservatoire s'est porté sur la création d'un belvédère en bord de route mettant en valeur un panorama de qualité, principal atout pédagogique du site.

Deuxième aspect de la réflexion : l'écoute des usagers. La mise en cohérence de l'hypothèse de départ avec les volontés locales contribue à asseoir un projet pour lequel les décideurs locaux, et souvent même les riverains, vont être garants du bon usage de l'aménagement. Le Conservatoire mise sur une réelle appropriation du projet par les acteurs locaux et un retour régulier d'informations, afin que chacun conserve un certain enthousiasme à laisser visiter «son» marais.

N'oublions pas que lorsque la décision d'ouvrir un site au public est prise, le retour en arrière est bien difficile ; les habitudes de fréquentation ne s'arrêtent pas du jour au lendemain. De plus il ne s'agit pas de se limiter à l'aménagement initial et au ramassage des détritus une fois par mois. Il est nécessaire de maintenir non seulement l'entretien (un tronçon de sentier mal entretenu et chacun s'autorise à créer son propre détour), mais également l'information qui est faite sur ce sentier. Le document d'objectifs constituera un «garde-fou» par rapport aux dérives possibles du projet à moyen terme, tout comme la mise en place d'outils d'évaluation du nombre de visiteurs et le suivi de l'impact de la fréquentation sur le milieu naturel.

L'ouverture au public d'un site naturel à fort enjeu patrimonial est donc envisageable. Il n'y a pas d'interdit mais un simple besoin de conduire au préalable une réflexion cohérente et raisonnée plutôt que de s'engager trop vite dans un projet pédagogique ou touristique mal adapté.

Pascal Faverot
cren.rhonealpes@wanadoo.fr

ZOOM

La fréquentation d'un site remarquable doit faire l'objet d'une réflexion rigoureuse à l'étape même de l'élaboration du document d'objectifs. Une analyse de la sensibilité du site ainsi que l'écoute des usagers sont les deux aspects qui doivent conduire cette réflexion.

Parcours ludiques sur des sites Natura 2000

photo : CREN Rhône-Alpes

Etang de la Ronze

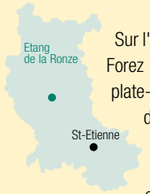

Sur l'étang de la Ronze dans la plaine du Forez (Loire), la mise en place d'une plate-forme d'observation de la colonie de Mouettes rieuses répond directement au souci du gestionnaire de mieux organiser la fréquentation en bordure de l'étang. Résultat : la visibilité est accrue et se complète de réponses aux questions que chacun se pose.

Pascal Faverot
CREN

Bois de Païolive

UN SENTIER MUSÉOGRAPHIQUE EN PLEINE NATURE

Le Bois de Païolive au sud-ouest de l'Ardèche est une destination touristique prisée. Pour sensibiliser le public à la préservation d'exceptionnelles populations de chauves-souris et compléter des actions de protection plus radicales visant ces espèces, le Conservatoire a imaginé un sentier ludique à travers le dédale de blocs de calcaire.

La technique mise en œuvre va aider à réconcilier l'homme avec ces mangeurs de moustiques : des fac-similés de chauves-souris en bout de lunettes de visée, une gamme de sons déclenchés par le visiteur, l'éclairage d'une nurserie reconstituée. Le tout imaginé avec la plus grande discrétion, sans fils électriques ni sources d'énergie visibles. Ce musée de plein air, mis en service en début d'été 2004, est le fruit d'un travail mené par une équipe de professionnels réunie autour d'un architecte, mais aussi d'une forte implication locale. Durant les trois étapes d'informations successives organisées sur le terrain, s'est construite la durabilité du projet. Si le conservatoire a pu drainer les connaissances scientifiques et techniques et les financements pour ce projet, c'est la motivation du Syndicat intercommunal de développement touristique du pays des Vans qui prime aujourd'hui pour en faire un élément de développement local réussi.

Marcel Chazalet
Président du SIDET
Pascal Faverot
Coordinateur du projet

UN JARDIN DE TOURBIÈRE AU GRAND-LEMPS

AVENIR, gestionnaire depuis 1994 de la réserve naturelle du Grand-Lemps en Isère, a défini dans son plan de gestion et d'interprétation les deux objectifs suivants : maîtriser la fréquentation sauvage de la réserve et assurer sa découverte par des aménagements pédagogiques.

La mise en place d'un "jardin de tourbière", positionné au nord du site en périphérie de la réserve, répond à ces deux objectifs en proposant à un public varié et attentif la découverte d'un milieu naturel exceptionnel, aujourd'hui inaccessible.
Ce jardin de tourbière sera constitué d'un parcours jalonné de haltes de découverte sur un caillebotis de 400 m de long accessible aux personnes à mobilité réduite et isolant le promeneur du sol humide. Passé le pavillon d'accueil, le visiteur sera «confronté» à la composante essentielle de la genèse et de la conservation de cette tourbière : l'eau. Sur un ponton flottant, il prendra conscience de la particularité et de l'instabilité des radeaux de végétation. Les sources et les axes de vision dans les lucarnes du plancher tourbeux sont mis en scène à l'articulation des passerelles et font découvrir la complexité des écoulement souterrains. Les différents groupements végétaux de la tourbière alcaline sont présentés dans la dynamique de leur évolution. Les habitats de tourbière acide, constitués de sphaignes hébergeant des plantes carnivores (rossolis et utriculaires) ont été reconstitués sur le site et font l'objet d'un dispositif de présentation.

Roger Marciau,
AVENIR

Caillebotis flottant

Photo : SMAGL

Communication /Sensibilisation

Des alliés du gestionnaire

Situées à l'est du massif central, les Gorges de la Loire offrent un intérêt écologique indéniable, du fait des conditions microclimatiques et géologiques particulières. Ce site a été désigné au titre des directives «Habitats» et «Oiseaux» afin de préserver cette biodiversité.

Gérer la fréquentation : un enjeu fort

Ce site est l'un des poumons verts de l'agglomération stéphanoise toute proche. Aussi la fréquentation a été l'un des enjeux forts de la réflexion lors de l'élaboration du document d'objectifs.
Un atelier thématique spécifique, composé des représentants d'usagers, des riverains, des élus et des offices du tourisme du territoire, a proposé au Comité de pilotage dix actions de «Communication/Sensibilisation».
Ce groupe de réflexion s'est fixé comme ligne de conduite la règle suivante : la communication doit avant tout être un outil de sensibilisation des usagers et non un outil de promotion d'un territoire. Elle doit donc être tournée prioritairement vers les usagers «courants» actuels et non être destinée à séduire des visiteurs potentiels.

Renforcer les actions existantes

Beaucoup d'actions validées par le comité de pilotage renforcent des outils mis en place depuis quelques années sur le site.
En effet, les élus locaux soucieux de préserver un patrimoine naturel et culturel important se sont regroupés dès 1967 en syndicat mixte d'aménagement des Gorges de la Loire. Depuis les années 90, ils ont décidé de privilégier la communication/sensibilisation en tant qu'outil de gestion de ce patrimoine.

- **L'aménagement de sentiers :** près de 450 km de sentiers sont actuellement balisés sur le site. Dans le cadre de la procédure Natura 2000, les sentiers traversant les secteurs à forts enjeux écologiques sont en cours de réaménagement (mise en place de barrières) afin de canaliser la fréquentation et ainsi limiter le piétinement de certains habitats.
- **Les points Information :** situés aux différentes entrées du site, ces points d'accueil du public (Moulin de la Fenderie, château d'Essalois, Maison de la réserve, points d'information de St-Victor-sur-Loire et de St-Maurice-en-Gourgois) sont destinés à renseigner les différents usagers et constituent le lieu d'accueil de nombreuses expositions et animations.
- **La sensibilisation des professionnels du tourisme :** chaque année est organisée une journée d'échange entre les offices du tourisme. Au programme : visite des gorges et échange autour d'un thème particulier. Depuis la validation du document d'objectifs, le groupe est élargi à l'ensemble des professionnels du tourisme : gestionnaires de gîtes…
- **Les animations grand public et scolaires :** depuis 1996 le SMAGL propose aux riverains, y compris les scolaires, de partir à la découverte des richesses de leur lieu de vie.
S'appuyant sur la compétence de nombreux partenaires (LPO, FRAPNA, La Diana, Tournesol, CDRP, ONF…), un programme annuel de 30 animations est proposé : sorties thématiques (milieux forestiers, plantes médicinales…), soirée débat («la soirée des Gorges de la Loire»)… Sur le même principe, 40 interventions s'inscrivant dans un programme pédagogique précis sont proposées aux écoles du territoire.
- **Les publications/expositions :** depuis le lancement de Natura 2000 sur les Gorges de la Loire, les riverains sont sensibilisés à cette démarche par l'intermédiaire de la lettre d'information du Syndicat, qu'ils reçoivent chaque trimestre. Cette publication présente les atouts culturels, naturels et paysagers, ainsi que les différentes actions de valorisation/gestion de ce patrimoine.

Pour le site «Landes, pelouses et habitats rocheux des Gorges de la Loire», Natura 2000 a renforcé un outil dont s'étaient dotés les élus locaux afin de préserver leur patrimoine. Cependant, beaucoup d'efforts restent encore à faire. La fréquentation croissante, la diversification des loisirs et le manque d'image ou d'identité encore actuel de ce territoire constituent autant de points à prendre en compte afin de répondre de la meilleure façon possible aux objectifs du gestionnaire.

B. Chenaud et M.J Mazeau smagl@wanadoo.fr

Gimel
une tourbière à livre ouvert

Située à 1200 mètres d'altitude, à proximité de la Croix de Caille à Saint-Régis-du-Coin, la tourbière de Gimel présente un intérêt écologique et éducatif exceptionnel. Pour cela, elle est inscrite dans la charte du parc naturel régional du Pilat comme «site écologique prioritaire» et est répertoriée comme «espace naturel sensible» du Département de la Loire. Classée depuis décembre 1999 «réserve biologique dirigée», elle a maintenant intégré le réseau Natura 2000 depuis la validation en 2003 du document d'objectifs du site «Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre».

Photo : PNR du Pilat

Cette tourbière, propriété de la commune de Saint-Régis-du-Coin, fait l'objet d'une démarche de gestion et de valorisation initiée dès 1993 par le Parc en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs et partenaires. Ainsi en 1997 il fut décidé d'ouvrir la tourbière au public et de créer* un sentier d'interprétation, inauguré en juillet 1999. L'accès facile par une voie communale, la possibilité d'aménager une aire de stationnement et la motivation de la municipalité représentaient des atouts forts pour ce projet.

Ce circuit, réalisé sur caillebotis afin de préserver la tourbière du piétinement, est ponctué de cinq pupitres permettant de faire connaissance avec ce milieu si particulier.

Libre d'accès, ce sentier a connu immédiatement une fréquentation importante, confirmée par la pose d'un écocompteur qui a permis de dénombrer 2700 visiteurs sur quatre mois (de juillet à octobre 2001). Une enquête de fréquentation réalisée du 13 au 29 juillet 2001 a mis en évidence un mode de visite majoritairement familial, de personnes venant en priorité de la région stéphanoise (les habitants de la commune représentant 15% des visiteurs) et un degré de satisfaction frôlant les 100% !

La place de cette tourbière dans la vie communale a même donné l'idée à un restaurateur du village de baptiser son établissement «Auberge des Tourbières».

Parallèlement à la fréquentation en libre-service, des visites accompagnées sont également organisées. Ainsi le Parc propose la découverte de la tourbière de Gimel lors de ses «Sorties Nature» destinées au grand public. Mais des visites ont lieu dans d'autres circonstances, comme par exemple avec le CPIE** des Monts du Pilat, qui intègre régulièrement une sortie sur Gimel dans ses animations pédagogiques destinées aux élèves du primaire et aux étudiants. Pour Muriel Morbelli, responsable pédagogique, cette tourbière située à proximité du CPIE est un site emblématique qui permet d'aborder l'ensemble des thèmes liés à la connaissance, la préservation et la gestion des milieux naturels. Ainsi les recherches conduites par Hervé Cubizolle, enseignant-chercheur géographe à l'université de Saint-Etienne, notamment sur le paléo-environnement (analyses palynologiques, étude de la genèse de la tourbière), sont autant d'éléments précieux qui peuvent illustrer un message pédagogique et mettre en lumière la dimension «laboratoire en pleine nature». De même les différentes démarches de protection et de gestion, dont fait l'objet la tourbière, permettent de bien faire comprendre les rôles que peuvent jouer les acteurs d'un territoire (communes, parc naturel, associations, agriculteurs…).

Le document d'objectifs du site Natura 2000 «Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre» a bien repris cette fonction de la tourbière de Gimel avec notamment des actions liées à l'accueil et la sensibilisation de différents publics, à la maintenance et l'évolution des équipements pédagogiques et au suivi de la fréquentation.

Catherine BÉAL
PNR du Pilat
mission.espace@parc-naturel-pilat.fr

** réalisation sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat par le CPIE des Monts du Pilat et l'Office national des forêts, avec des financements de l'Europe (Objectif 5b), du ministère de l'écologie et du développement durable, de la Région Rhône-Alpes, du Département de la Loire et de la Commune de Saint-Régis-du-Coin.*

*** CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement.*

ZOOM

Loin de nuire à un site remarquable quand elle est organisée de façon concertée et équilibrée, la fréquentation touristique est l'occasion d'éduquer le public à la fragilité des milieux et à la prise de conscience de l'importance de leur préservation. Elle est également un formidable moteur de développement d'initiatives locales aux bienfaits économiques et pédagogiques.

Marais de Lavours
le succès de la pédagogie

Le 22 mars 1984 est créée la réserve naturelle du marais de Lavours afin de préserver les prairies humides et les espèces qui y vivent. Classé dès 1986 «Zone de protection spéciale» au titre de la directive Oiseaux, puis proposé comme site d'importance communautaire, ce site bénéficie depuis 2003 d'un contrat Natura 2000, qui finance la gestion conservatoire des prairies humides (cf. page 3).

Faire découvrir au public le patrimoine naturel est l'une des missions des réserves naturelles. Ainsi, dès 1985 le comité consultatif décide d'ouvrir le marais aux visiteurs et de construire un sentier sur pilotis. Le gestionnaire, l'Entente interdépartementale pour la démoustication, est chargé de mener à bien le projet. L'objectif est triple :

- permettre une visite de la réserve naturelle dans de bonnes conditions de sécurité,
- créer un «point de fixation» afin de limiter le piétinement de la flore et le dérangement de la faune sauvage,
- développer un autofinancement partiel par la vente de documents pédagogiques liés au sentier de découverte.

Afin d'accueillir les visiteurs de plus en plus nombreux, cet aménagement est complété en 1989 par un parking et des sanitaires. En dépit de cette belle réalisation, le patrimoine naturel de ce site reste difficile à appréhender par le grand public. Aussi est créée en 1991 l'association des amis de la réserve naturelle, chargée d'accueillir les visiteurs sur le site : animations pour le grand public et les scolaires, point d'information à Aignoz.

En 1992, les premiers panneaux pédagogiques sont mis en place le long du sentier, ainsi qu'à l'entrée de la réserve naturelle. Le sentier sera au fur et à mesure agrémenté d'observatoires. Malgré cela, le public peine encore à découvrir les richesses du marais. Le projet de maison de la réserve, appelée plus tard Maison du marais, germe déjà dans les esprits.

Cet espace muséographique, ouvert depuis octobre 2001, est complémentaire du sentier sur pilotis. Le public peut y découvrir en toute saison l'histoire du marais, des hommes qui l'ont façonné, ses richesses biologiques et les problématiques de gestion. Grâce à des dispositifs interactifs et des vidéos, la difficulté de montrer le monde microscopique ou les espèces rares est enfin levée. Des salles de travaux pratiques sont offertes aux classes complétant les observations réalisées sur le terrain.

Au printemps 2003, de nouveaux panneaux sont installés le long du sentier. Illustrés de dessins et de photos en couleur, ils sont traduits en anglais.

Photo : EID

Le contenu de ces panneaux fait l'objet d'un livret intitulé «Au fil du sentier». A cette occasion tous les panneaux d'entrée de la réserve ont été rénovés et le dépliant de présentation de la réserve a été renouvelé, avec une version anglaise très appréciée. Simultanément, les sites internet de la réserve et de la Maison du marais sont mis en ligne (reserve-lavours.com et maisondumarais.com).

Les infrastructures et les documents destinés à l'accueil du public ont évolué au cours du temps en fonction des nouvelles techniques à la disposition du gestionnaire et de la demande du public.

Signalons que la Maison du marais est propriété de la Communauté de communes du Colombier (Culoz) et la nouvelle signalétique a été élaborée en partenariat avec cette structure intercommunale. Autre point fort : la fréquentation des visiteurs étrangers ne cesse de croître.

La réserve naturelle du marais de Lavours est aujourd'hui bien acceptée par la population, parce qu'elle a su trouver sa place dans le tissu socio-économique local, et cela en grande partie grâce à la pédagogie et l'ouverture au public.

Cécile Guérin et Fabrice Darinot
Réserve naturelle du marais de Lavours
rn.lavours.eid@wanadoo.fr

Le Massif du Mont Thabor
sur les sentiers de la concertation

Constitué de milieux très variés (pelouses, prairies et zones humides), le site du Mont Thabor en Maurienne présente un fort intérêt écologique. Il s'étend sur 4800 ha entre 1750 et 3207m d'altitude sur des secteurs encore vierges des communes de Valmeinier, Orelle et Modane. Un des principaux intérêts du site réside dans la présence de bancs de graviers végétalisés aux abords des torrents, où pousse la très rare Laîche bicolore.

Entretien avec Claude VALLET, maire de Modane et Jean-Claude RAFFIN, adjoint au maire.

Que pensez-vous de la démarche Natura 2000 en Maurienne et plus particulièrement sur le Mont Thabor ?

Au début, la mise en place du réseau européen Natura 2000 a été très mal acceptée, car perçue comme une procédure abstraite et contraignante. Elle venait se rajouter à d'autres mesures de protection existant en Maurienne. Encore aujourd'hui, nous avons le sentiment que le processus nous a été imposé sans explications, sans discussions et sans concertation. Ce manque de dialogue et d'échanges avec nous, qui connaissons bien nos contraintes techniques ou économiques, a entraîné de vives réactions.

Rien n'était simple. Il faut dire que, dans un premier temps, le classement du Mont Thabor au titre de la protection des sites a suscité un vif débat, notamment à propos du périmètre.

Dans un second temps, le dispositif Natura 2000 est arrivé avec un manque certain d'informations. Les cartes par exemple n'ont pas fait l'objet d'une concertation locale. Aucune négociation du périmètre n'a été possible, puisqu'il a été calé sur celui du site classé.

De plus, l'expérience du classement du Parc national de la Vanoise a laissé des «traces malheureuses». Encore aujourd'hui toutes les décisions sont délocalisées sur Chambéry ou Paris, ne prenant pas forcément en compte un travail de proximité et surtout sans être à l'écoute des acteurs locaux. Et pourtant, nous avons toujours su gérer la richesse de notre patrimoine environnemental sans attendre de directives.

Comment ressentez-vous les contraintes imposées par Natura 2000 ?

Modane est concernée par plusieurs procédures : Parc national de la Vanoise, site remarquable, plan de prévention des risques, champ de tir, 3 sites Natura 2000. Les zones constructibles ont régressé au fur et à mesure. Nous avons le sentiment que Natura 2000 a eu pour effet de freiner définitivement le développement économique.

Bien qu'informés sur la continuité des activités de chasse et de pêche, nous restons soucieux de leur pratique à long terme. Confrontés au problème d'élargissement d'une piste pastorale au sein du site classé, il a été difficile de définir l'origine de la contrainte réglementaire. Il semble qu'on attribue à Natura 2000 des contraintes qui ne lui appartiendraient pas. Sur le Mont Thabor, l'agriculture est très dynamique (zone beaufort). Nous souhaitons maintenir durablement la présence des agriculteurs, acteurs de la préservation du site. Natura 2000 doit participer à leur maintien et non à leur éviction.

Claude Vallet, maire de Modane

Qu'attendez-vous concrètement de Natura 2000 en terme de développement de votre commune ?

La municipalité désire mettre en valeur les richesses du patrimoine local. Ceci contribuera à leur sauvegarde et à les faire connaître en les partageant. Dans ce but, une réflexion est en cours en vue de la création d'une maison thématique sur la faune, la flore et le patrimoine rural.

Ce projet touristique et pédagogique comprendra une salle d'interprétation avec des expositions et des animations. Il présentera le classement du Mont Thabor au titre des sites remarquables et de Natura 2000. La maison sera située dans un secteur bien desservi en sentiers de randonnée, dont le GR5 de la "Grande traversée des Alpes" et de nombreux sentiers transfrontaliers avec nos voisins italiens.

La mise en place de ce projet nécessitera la réalisation d'une signalisation ad hoc. Nous espérons que Natura 2000 pourra nous apporter une contribution financière, notamment pour la réalisation de la muséographie et le sentier d'interprétation du paysage.

Comment voyez-vous l'implication des élus locaux dans la démarche Natura 2000 ?

D'une manière générale, les élus ont conscience de la nécessité de préserver l'environnement. Un travail dynamique de la municipalité est en œuvre auprès de la population locale pour la sensibiliser.

D'autre part, nous continuons à nous associer au mieux aux comités de suivi et nous poursuivrons nos propositions de concertation en participant à l'organisation d'actions et de réunions locales.

Propos recueillis par
Soria Chelloug et Françoise Martinato
DDAF de la Savoie

Massif du Mont Thabor Photo : Rémy MAGDINIER (Chambre d'agriculture 73)

photo : R. DUTEL / ONF

Des TOTEMS dans un site Natura 2000

Un exemple de coopération entre collectivités (Commune et Conseil général), station de vacances, naturalistes et partenaires locaux.

LE CONTEXTE

La sapinière de la Sarcéna constitue le secteur ouest du site Natura 2000 appelé "Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna". Elle fait partie de la forêt communale de Valdrôme située dans le haut Diois, aux confins de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Il s'agit d'une sapinière relique en limite sud de son aire de répartition. Elle inclut de nombreux lambeaux de hêtraie sapinière neutrophile (habitat d'intérêt communautaire) et de ravins à tilleuls et érables (habitat prioritaire).

Un projet de création de sentier d'interprétation dans la forêt communale au départ d'une aire d'accueil très fréquentée existait bien avant que le document d'objectifs ne soit réalisé. Dès la phase d'élaboration de ce document, le concept du sentier a été revu en profondeur afin d'en faire un outil efficace en terme de communication sur la richesse patrimoniale du site et sur la manière dont la gestion pouvait être un outil adapté à la conservation d'habitats et d'espèces.

Citons pour exemple d'espèces remarquables un papillon, le Damier de la Succise (*Euphydrias aurinia*) et une orchidée, le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), tous deux à l'annexe II de la directive Habitats, ou une autre plante rarissime : le Saxifrage du Dauphiné (*Saxifraga delphinensis*), inscrit au tome I du Livre rouge de la flore menacée de France.

LE RÉSULTAT

Le public ciblé étant plutôt un public de type familial, l'accent a été mis sur l'interactivité et l'aspect ludique pour la conception des mobiliers installés tout au long du sentier.

Après réflexion, l'équipe de réalisation a opté pour des supports visuels ayant la forme de totems, afin d'inciter les visiteurs à tourner autour pour découvrir progressivement l'information.

Au dos des totems, des plaques questions-réponses à soulever aiguisent la curiosité des enfants. Ces plaques sont fixées à hauteur des jeunes explorateurs. La question est rappelée en face avant de l'aile pour inciter à découvrir l'arrière des totems. Bien que liées par un fil conducteur, les plaques peuvent être parcourues dans le désordre. Les visuels sont largement illustrés et contiennent très peu de texte, chacun des thèmes abordés doit être interprété avec des éléments visibles à proximité du totem.

Entre les totems, des bornes ludiques font appel aux sens : toucher, observation, audition… Le circuit de la promenade privilégie les ambiances variées : peuplements clairs, forêt dense, zone fraîche et crête. La promotion du sentier est assurée par l'intermédiaire de panneaux de pré-signalisation routiers et une mention dans un livret de découverte du site distribué dans la station été-hiver de Valdrôme. Le projet a reçu le soutien financier de l'Etat, mais également du Département.

Les différentes réunions du comité de pilotage Natura 2000 regroupant l'ensemble des acteurs locaux du site ont permis à l'équipe de réalisation, composée de naturalistes, illustrateurs et maquettistes, de faire évoluer le projet. Ces rencontres ont également permis l'appropriation locale de l'action, gage de durabilité.

Roland Dutel Chef de projet : roland.dutel@onf.fr
Françoise Barrouillet DDAF de la Drôme
Contact : Jean-Marc Roux jean-marc.roux@onf.fr

Les Chiroptères

Depuis 1981, les 34 espèces de chauves-souris (ou Chiroptères) vivant en France métropolitaine sont protégées par la loi française. Ces petits mammifères insectivores, bien que souvent associés aux milieux souterrains, se rencontrent dans tous les types de milieux (zones humides, forêts, pelouses…) de la plaine à la zone alpine.

Sur les douze espèces reconnues d'intérêt communautaire par la directive «Habitats», dix sont présentes en Rhône-Alpes*. La plupart de ces espèces sont aujourd'hui menacées, leurs effectifs ayant fortement diminué depuis quelques dizaines d'années. Les aires de distribution se rétractent ou se trouvent morcelées. Les causes de cette raréfaction sont multiples et concernent à la fois les gîtes fréquentés (dérangement, aménagement touristique des cavités, restauration du bâti) et les ressources potentielles en nourriture (destruction des milieux, usages de pesticides).

Une démarche cohérente de conservation s'appuie donc sur la préservation de gîtes favorables et le maintien de milieux de chasse riches en insectes. Il est ainsi impératif que les documents d'objectifs des sites Natura 2000 intègrent un volet sur les chauves-souris tant au niveau des gîtes qu'elles peuvent occuper que des territoires de chasse potentiels présents sur la zone considérée.

L'exemple du Minioptère de Schreibers

Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) est strictement cavernicole et ne se trouve en région Rhône-Alpes que dans les zones karstiques. Très grégaire, les colonies rassemblent jusqu'à plusieurs milliers d'individus. Cette espèce fréquente fidèlement au cours de l'année un réseau de cavités (grottes, souterrains artificiels) pour hiverner et se reproduire. Du fait de la concentration des populations sur un nombre limité de sites, la conservation des gîtes est déterminante.

Plusieurs cavités à Minioptère sont intégrées au réseau Natura 2000 de Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme). Très sensible au dérangement, la limitation voire l'absence de fréquentation humaine dans les cavités reste le meilleur moyen pour assurer la pérennité de l'espèce.

Sur les gîtes majeurs, la pose d'ouvrages visant à restreindre l'accès aux réseaux souterrains (grilles, périmètres de sécurité) s'avère la solution la plus efficace. Un travail en concertation avec les spéléologues est aussi essentiel pour orienter leurs explorations en dehors des périodes sensibles.

L'accent doit par ailleurs être porté sur l'information et la sensibilisation du grand public pour que ces interdictions soient comprises et acceptées par tous.

La définition de mesures de conservation des territoires de chasse des chauves-souris nécessite de bien connaître leur écologie. Le Minioptère fait partie des espèces pour lesquelles les connaissances en termes de régime alimentaire ou de milieux exploités pour la recherche de proies sont fragmentaires. La mise en œuvre dès 2004 du programme LIFE Nature «Conservation de trois Chiroptères cavernicoles dans le Sud de la France», développé par la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, va permettre d'effectuer des recherches sur l'écologie du Minioptère, notamment sur une colonie du sud de la Drôme : études de télémétrie, détermination du régime alimentaire et cartographie des habitats exploités. Les résultats de ces travaux permettront de préciser les mesures conservatoires adéquates concernant la gestion des territoires de chasse de l'espèce.

Stéphane VINCENT
Coordinateur du Groupe Chiroptères Rhône-Alpes stefvincent@free.fr

** Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale, Grand murin, Petit murin, Vespertilion (ou Murin) de Bechstein, Vespertilion (ou Murin) à oreilles échancrées, Vespertilion (ou Murin) de Capaccini, Barbastelle et Minioptère de Schreibers.*

Photo : Stéphane VINCENT